Image not found or type unknown

Question concernant agrément location gérance bail 3 6 9

Par **bibido**, le **02/04/2008** à **17:38**

je suis bailleur d'un magasin. On me demande mon agrément pour une location gérance et accepter que les paiements de loyer soient faits directement par le gérant.

Mes questions sont :

Y a t il rupture du bail (3-6-9)? si oui puis je modifier le montant des loyers?
suis je obligé de l'accepter?

Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés